

Récapitulatif de l'estimation des frais pour l'année scolaire 2023-2024

Conformément au prescrit de l'article 100 du Décret Missions du 24 juillet 1997, vous trouverez ci-dessous une estimation des frais dus à l'école et leur ventilation pour l'année scolaire 2023-2024.

Seuls les frais réels vous seront facturés.

1) FRAIS OBLIGATOIRES

Transport et entrée à la piscine	3 ^e maternelle → 6 ^e primaire	+/- 50€/an (2,80€/séance)
Transport et entrée aux activités culturelles et sportives liées au projet pédagogique ou d'établissement	Maternelles & primaires	Maximum 53,18€/an
Séjour pédagogique avec nuitées (y compris le transport) → classes de neige	6 ^e primaire	500€

2) FRAIS FACULTATIFS (à la demande des parents)

Garderie du matin (06h30 - 08h15)	Maternelles & primaires	0,55€/demi-heure
Garderie du midi	Maternelles & primaires	9€/mois
Garderie du soir (16h00 - 18h00)	Maternelles & primaires	0,55€/demi-heure
Étude surveillée	Primaire	1,20€/heure
Étude dirigée	Primaire	2,50€/heure
Garderie lors des journées pédagogiques	Maternelles & primaires	5€/jour
Repas chauds	Maternelles	3,70€/repas
	Primaire	4,70€/repas

Le montant sera à verser sur le compte de l'école Saint-Géry :

IBAN BE64 7320 6897 6852 – **BIC** CREGBEBB

École fondamentale libre Saint-Géry

Rue Parmentier, 5
1430 Rebecq

Tel : 067/63 69 02

Mails : direction@ecolestgery.be
educateur@ecolestgery.be
secretariat@ecolestgery.be